



sous curatelle renforcée puis je signer pour faire sortir ma fille de hp (sous contrainte)

Par **Sonate85**, le **05/08/2020** à **17:54**

bonjour

Puis je signer une demande de sortie de ma fille qui est en hp (sous contrainte) alors que je suis sous curatelle?

ma fille a été enfermée car elle a fait une crise de nerf (elle était incohérente) lors d'un depot de plainte à la gendarmerie. la cause : Ses patrons lui ont fait signer de force un licenciement à "l'amiable" (cest tout sauf cela), sa patronne l'a frappée et ils l'ont viré manu militari du logement qu'elle avait chez eux (jeté toutes ses affaires dehors). Elle a donc été porter plainte et comme elle était dans un état lamentable vu l'entrevue et incohérente ils ont fait venir un médecin qui l'a fait hospitaliser. La bas elle a été frappée par un autre malade. Je voudrais la faire sortir avec un suivi de soins ou la faire transférer dans une clinique privée. Puis je le faire.?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **20:23**

Bonjour

Avez vous contacté votre curateur, qui s'adressera éventuellement au juge des tutelles.